

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

1^{er} mars 2017 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Présents :

Présidente : Françoise LAPICQUE

Corinne STOFFEL

Yohan DECLOMESNIL

Jean-Marie DEPARDIEU

Jean-Emmanuel LEGRY

Jean-Claude LIEBON

René PARIS

Patrick SOILOT

Vincent BLANCHARD

Catherine BARBIER-CARPENTIER

Excusés :

Jean-Claude D'ACCRISCIO

David DEMOUSTIER

Franck GERMAIN

Cédric KLOTZ

Claude OPPEL

Guillaume SIMONIN

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

La Présidente de la Commission Sportive Régionale, Françoise LAPICQUE, ouvre la réunion à 18h30 en souhaitant la bienvenue aux participants.

Elle rappelle l'ordre du jour adressé à chacun au préalable ;

Installation de la commission, fonctionnement

Rétroplanning

Compétitions régionales 2017-2018

Principe des règlements sportifs

Territoires

Appel à candidature, cahier des charges

POINT 1 - INSTALLATION DE LA COMMISSION, FONCTIONNEMENT

Françoise LAPICQUE remercie les membres de la commission pour avoir accepté de participer à ces travaux, et précise que les réunions en présentiel seront nécessaires pour permettre les réflexions initiales et la mise en place à l'échelle de la Région Grand Est, mais que par la suite, ce sera le plus souvent des consultations par mail.

Conformément à ce qui a été annoncé lors de la première réunion du Conseil de Ligue, il est prévu que les décisions de la commission ne soient pas envoyées par les membres via leur adresse mail personnelle, mais par les services régionaux, après concertation.

Lors de cette réunion, il avait également été donné un accord aux commissions sportives des 3 ex ligues pour continuer la gestion des compétitions jusqu'à la fin de saison, avec information à la Commission sportive du Grand Est.

Certaines fonctions nécessitent d'être attribuées dès à présent :

Visite, homologation de salles : Franck GERMAIN, Patrick SOILOT et Cédric KLOTZ

Suivi des organisations : René PARIS

Pour les autres fonctions, il est encore possible d'attendre la fin des réflexions pour la mise en place des compétitions régionales.

La contribution essentielle de tous est actuellement de mettre en place les compétitions régionales selon le rétroplanning suivant.

POINT 2 - RETROPLANNING

30 juin : Vote des textes complets des règlements sportifs 2017-18

21 avril : Conseil de ligue : présentation des propositions de la commission, et décision du Conseil pour :

Calendrier sportif 2017-2018

Règlements sportifs

Appel à candidatures, avec indemnités d'organisation

20 mars : Bureau de ligue : présentation et discussion des principes des règlements sportifs, élaborés lors de la réunion d'aujourd'hui

Pour permettre d'arriver à ces objectifs pour le 30 juin, il sera nécessaire de se réunir entre le Bureau et le Conseil pour faire les propositions complètes selon les premiers avis du Bureau : la date du 3 avril est décidée.

La rédaction des textes finaux sera finalisée par échanges de mails.

POINT 3 - COMPETITIONS REGIONALES

Championnat par équipes

Selon la décision initiale du Conseil de Ligue, le championnat par équipes continuera à être décliné sur les 3 territoires en 2017-2018, avec toutes les particularités actuelles. Il sera simplement proposé un règlement unique, par concaténation, pour la première phase.

Une étude particulière pour la mise en place d'un championnat sur l'ensemble de la région sera entamée dès cet été, pour une finalisation avant la fin de la 1ère phase, permettant d'annoncer le devenir des équipes en fin de phase 2, et un règlement prévisionnel pour la saison suivante.

Pour les autres compétitions, la mise en place est prévue dès 2017-18, et les réflexions de la commission sont les suivantes, à partir des premières ébauches de la commission 3 préalable à la fusion, et après discussion ce jour.

Pour chacune d'entre elles, il convenait de définir les nombres de joueurs, horaires, formules.... Le principe de la réflexion était basé sur la comparaison avec l'existant, et les possibilités d'organisation, selon les nombres de joueurs potentiels pour chaque compétition et les capacités réalistes d'organisation.

Championnat individuel du Grand Est

Proposition : nombres, compatibilité par rapport nb tables – horaires

Qualification :

Champions départementaux (10) : uniquement dans sa catégorie

2 WC (cas des poussins poussines : davantage si nécessaire)

Critérium fédéral

Têtes de série selon points classements pour tableaux seniors (8 M et 4 D)

Proposition des nombres de joueurs qualifiés avec organisation en deux journées séparées :

Samedi : 32 JG, 32 MG, 24 PG, 24 JF, 24 MF, 16 PF

Dimanche : 56 SM (dt 8 TS), 32 CG, 32 BG, 28 SD (dt 4 TS), 24 CF, 24 BF

Formule : poules de 4 avec 2 qualifiés, puis tableau (TS en 1er tour de tableau). Toutes les parties au meilleur de 5 manches.

Selon ces propositions, avec 24 tables, les horaires seraient typiquement 10h-20h le samedi et 9h-20h le dimanche (tranches horaires maximales de 30 minutes). Pour conserver la possibilité de jouer sur 24 tables, voire de diminuer à 16 tables (+ 10 pour l'échauffement), il est proposé :

(1) utiliser des tranches de 25 minutes en poules ;

(2) de faire jouer l'ensemble sur les deux journées, avec une amplitude horaire plus grande le samedi, pour disputer toutes les finales le dimanche en fin d'après-midi : la faisabilité de ces différents scénarii sera calculée rapidement.

Critérium fédéral

Toutes les parties au meilleur des 5 manches.

Messieurs

R1 : un lieu unique, regroupant 16 joueurs par catégorie – 16 tables

R2 : trois territoires géographiques, pour 16 SM, 12 pour les autres M au tour 1 – nb de tables, à calculer, et à répartir sur un ou plusieurs sites par territoire.

Montées-descentes :

. Avec la N2 : 3 montées de R1 vers N2 ; descentes selon résultats

. Entre R1 et R2 : une montée par territoire R2 ; montées-descentes entre R1 et R2 pour avoir la R1 complète

. Avec les départements : une montée de chaque département à chaque tour vers la Régionale 2 ; pas de descentes

Dames

CF, MF, BF toutes en R1, mais réparties sur les territoires de la R2 messieurs

SD et JF : possibilité de jouer en départemental messieurs si souhait exprimé en début d'année, sans possibilité de changer au cours d'une même saison.

Découpage en 3 territoires : après plusieurs simulations prenant en compte les nombres de joueurs inscrits, leur répartition géographique et le niveau dans chaque département, la proposition de la commission est la suivante :

Territoire A : Ardennes, Aube, Marne

Territoire B : Meuse, Meurthe et Moselle, Haute Marne, Vosges

Territoire C : Moselle, Bas Rhin, Haut Rhin

Finales par classements régionales

Principe : classement des 8 premiers, voire de 12 en messieurs (selon nombre de qualifiés pour l'échelon national)

Nombres : 48 en tableaux messieurs, 24 en tableaux dames

Qualification : champion départemental + quota selon participation effective aux finales départementales par classements

Ajouter les tableaux H16+ et F13+ (non numérotés), non qualificatifs au fédéral

Calculer le nombre de tables nécessaires, et proposer plusieurs sites selon possibilités de tables, regroupant par catégories.

Championnats vétérans individuels et coupe nationale vétérans, championnats corpos, coupe nationale des Clubs

Inscription libre, règlement pour qualification fédérale en un seul lieu pour chacune de ces compétitions.

Nombre de tables estimé selon les participations actuelles, pour une organisation en un lieu accessible au plus grand nombre :

Championnat vétéran individuel : 24 tables

Coupe nationale vétérans : 16 tables

Championnats corpos : 12 tables

Coupe nationale des clubs : 9 tables

Interclubs

Objectif : permettre aux clubs de répondre à l'obligation d'équipe jeune.

Formule à 2 joueurs, avec possibilité d'ajouter 1 ou 2 joueurs pour les doubles. Toutes ententes possibles.

Trois tours, les deux premiers qualifiant pour un tour final, en une organisation régionale unique.

Nombre de tables à calculer.

Grand Prix des Jeunes

Compétition à destination des très jeunes joueurs, actuellement en Lorraine : discussion avec la technique pour son maintien, son évolution ?

POINT 4 - PROPOSITIONS POUR L'APPEL A CANDIDATURE

Indemnités d'organisation seront étudiées par les élus en charge du Financier, selon les informations données par la Commission Sportive Régionale.

Rédaction du cahier des charges : à finaliser en fin de saison.

Arbitrage à prévoir, à voir avec la Commission Régionale d'Arbitrage :

Championnats du Grand Est,

Finales régionales par classements,

Finale régionale des Interclubs